



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU VUACHE**

Site Natura 2000 / Espace Naturel Sensible du « Massif du Vuache »

Compte rendu du Comité de pilotage

Vendredi 19 janvier 2018 – Mairie de VULBENS

Etaient présents :

*Monsieur Denis CHAUMONTET, Commune de Chaumont,
Monsieur Christophe BRIQUET, Commune de Clarafond-Arcine,
Monsieur Fabrice DOMERGUE, Vice-Président du Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV),
représentant la commune de Vulbens,
Madame Monique DUPARC, Commune de Vers
Monsieur Patrick DURAND, Commune de Viry
Monsieur Dominique ERNST, Président du SIV,
Monsieur Jean-Louis DUCRUET, vice-président du SIV
Monsieur Jacques BORDON, vice-président du SIV, Administrateur du Conservatoire d'espaces naturels
de Haute-Savoie (ASTERS),
Monsieur Luc MERY, vice-président du SIV, représentant de la Fédération Rhône-Alpes de Protection de
la Nature (FRAPNA),
Madame Fanny SEYVE, Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivière des Ussets (SMECRU),
Madame Béatrice FEL, Responsable de l'unité ENS au Conseil Départemental de la Haute-Savoie (CD74)
Madame Danielle TEYSSONNEYRE, Unité ENS / CD74
Monsieur Jacky LACHENAL, Association d'éducation à l'environnement Apollon74,
Monsieur Nicolas WEIRICH, Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc (CA 73/74),
Monsieur Maxime de BANIZETTE, Office National des Forêts (ONF),
Madame Lucile LAGET, ONF
Monsieur Pascal ROCHE, Fédération Départementale des Chasseurs 74 (FDC74),
Madame Aline BRETON, Appuis aux collectivités / ASTERS
Monsieur Christian PREVOST, Administrateur de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Haute-Savoie
(LPO74),
Monsieur Baptiste DOUTAU, LPO74
Madame Blandine AMBLARD, Observatoire des Galliformes de Montagne (OGM),
Madame Cécile DUBOIS-CARRIER, Société des Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc (ATMB),
Madame Françoise PERRIERE, Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois,
Monsieur Laurent GEORGE, Service Eau et Environnement à la Direction Départementale des Territoires
(DDT) de Haute-Savoie,
Monsieur Stéphane PATRY, chargé de missions au SIV.*

Etaient excusés ou absents :

Madame le Maire de Chevrier,
 Monsieur le Maire de Contamine-Sarzin,
 Monsieur le Maire de Dingy-en-Vuache,
 Monsieur le Maire de Musièges,
 Madame le Maire de Savigny,
 Monsieur Frédéric BUDAN, Maire de Vulbens et Président du S.I. du Pays du Vuache,
 Monsieur le Président de la Communauté de Communes Usses et Rhône,
 Madame Solenne VERBRUGGHE, Communauté de Communes du Genevois (CCG),
 Madame Christelle PETEX, vice-présidente du CD74,
 Monsieur le Président du Syndicat de la Propriété Rurale de Haute-Savoie,
 Monsieur le Président de la Confédération Paysanne,
 Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricole (FDSEA),
 Monsieur Antoine ROUILLON, Directeur de la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie (SEA74),
 Monsieur le Président des propriétaires forestiers,
 Messieurs les conseillers régionaux : Éric FOURNIER, Cyril PELLEVAL, Martial SADDIER,
 Madame ou Monsieur le représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Monsieur Jean-Louis DUCRUET, Président du Comité de Pilotage (COPIL), accueille les participants dans la salle de conseil municipal de la mairie de Vulbens.

Il présente l'ordre du jour de la réunion et invite les participants à se présenter.

1. Stéphane PATRY (SP) prend la parole et rappelle **le contexte de fusion des syndicats intercommunaux du Vuache.**
2. Il présente ensuite un **l'état des lieux des milieux et des espèces.**

Luc MERY (LM) remarque que deux espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000, ne sont pas citées : l'Ecaille Chinée (*Euplagia quadripunctaria*) et le Castor d'Europe (*Castor fiber*).

3. SP expose **le bilan des opérations réalisées sur la période 2014 – 2017**, dans le cadre des Contrats et animations Natura 2000, ainsi que dans le cadre du Contrat de Territoire Espace Naturel Sensible (CTENS) « Massif du Vuache ».

LM complète l'exposé et rappelle que des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ont été contractualisées dans le Bois du Ban (Viry). Nicolas WEIRICH ajoute qu'une opération de replantation de haies est en cours dans le Genevois. Il informe le COPIL qu'il n'y aura pas de nouveau contrat avant 2020, l'ensemble de l'enveloppe financière prévue dans le PAEC ayant été consommée au cours de la première année de contractualisation (2015).

LM rappelle que la gestion des espaces naturels de Viry a bénéficié du soutien financier du COGEFé. SP explique que le fonds Eco-électricité a pour but de promouvoir le développement durable et d'améliorer l'environnement du Rhône genevois. Il est alimenté par les ventes de l'électricité des centrales hydroélectriques du Canton de Genève. Il est géré par le Comité genevois pour l'utilisation du Fonds Eco-électricité (COGEFé), constitué de représentants d'associations environnementales, de l'Etat de Genève et de SIG.

4. Après avoir rappelé les **enjeux** et défini les **objectifs à l'échelle du territoire**, SP expose les **perspectives d'actions pour la période 2018 – 2022** et notamment la possibilité pour le SIV de s'engager dans de nouveaux contrats Natura 2000 et dans un nouveau contrat de territoire ENS.

Aline BRETON (AB) propose de poursuivre les actions menées sur les prairies extensives du piémont du Vuache, car celles-ci constituent des zones naturelles importantes en termes de corridors biologiques. LM rappelle qu'une cartographie de la végétation a été réalisée dans le cadre du Contrat Corridors « Champagne Genevois », qui identifie précisément les secteurs d'intérêt à préserver ou à gérer.

Concernant le biotope protégé de la Vigne des Pères (Viry), AB souhaite que l'animation foncière soit reconduite et espère que le périmètre de gestion pourra ainsi s'élargir. Elle revient sur le projet de création d'une Zone de Prémption des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) qui avait été envisagé. Béatrice FEL (BF) rappelle que cet outil départemental est « lourd » à mettre en place. Elle souhaite qu'une réflexion soit conduite à l'échelle du territoire.

BF interpelle le COPIL pour envisager, sur la partie « Haute-Savoie » du marais de l'Etournel, une labélisation « Espace Naturel Sensible ». Elle propose d'inscrire au CTENS la réalisation d'un complément de diagnostic faune/flore ainsi que l'élaboration d'un plan de gestion et de sensibilisation.

Jacques BORDON rappelle que l'Etournel est un site Natura 2000 géré par le Parc Naturel Régional (PNR) du Haut-Jura, dont le Document d'Objectifs (DOCOB) vient d'être révisé (en partenariat avec le Département de l'Ain). Celui-ci englobe la rive haut-savoyarde du Rhône. Des opérations de gestion sont programmées sur la période 2017-2022.

Après débat, le COPIL souhaite pleinement s'engager dans la démarche de labélisation ENS du marais de l'Etournel (rive gauche du Rhône, côté Haute-Savoie). Le périmètre concernera celui du site Natura 2000 et/ou de l'APPB, avec intégration des zones d'intérêts situées en périphérie (gravière de Collogny, zone de protection de captage, etc.). Une rencontre entre le CD74, le PNR et le SIV sera programmée prochainement.

Concernant le Genevois, et après plusieurs rencontres entre le SIV, le Syndicat Mixte du Salève (SMS), la CCG et le CD74, le Département s'oriente vers la signature de deux CTENS, un pour le Vuache et un pour le Salève. Ceux-ci intégreront le plan d'actions de la CCG, qui restera maître d'ouvrage des opérations sur les cours d'eau et les zones humides.

La question du transfert de compétence GEMAPI est abordée. Sur le bassin versant des Usses comme sur le secteur du Genevois, la proposition de laisser au SIV la gestion des zones humides pour lesquelles il a une maîtrise d'usage, semble faire l'unanimité. BF propose que les structures compétentes en GEMAPI soient cosignataires du CTENS.

AB revient sur le plan de sensibilisation et propose au SIV de mettre en place une action qui fédère toutes les communes du territoire, invitant par exemple les participants à se retrouver sur un même site. BF souhaite que le plan de sensibilisation soit commun entre le SIV, le SMS et la CCG, avec évaluation des publics cibles. LM propose d'accueillir une stagiaire en licence professionnelle et de lui confier ce travail.

Concernant la communication sur l'actualité du site, Laurent GEORGE rappelle le projet de site internet pour le réseau des sites Natura 2000 de Haute-Savoie.

Il revient sur les contrats Natura 2000 et rappelle qu'aucune action n'a pu être financée entre 2015 et 2017. Aujourd'hui, le dispositif est ouvert. Pour le moment, seul l'Etat abonde l'enveloppe financière. La Région Auvergne Rhône-Alpes, autorité de gestion du FEADER, devrait engager des fonds européens en 2018. Il conseille donc de déposer rapidement les projets de contrats et de privilégier les petits contrats (obligation de priorisation par les services de la DDT).

- 5. Le Syndicat Intercommunal du Vuache est désigné collectivité territoriale chargée de la mise en œuvre des opérations.**

- 6. Monsieur Dominique ERNST, Président du SIV, est élu Président du COPIL.**

7. Questions diverses :

Françoise PERRIERE s'interroge sur les problèmes de sécheresse sur le territoire. SP répond que des relevés piézométriques effectués sur des zones humides à Chaumont et à Clarafond-Arcine, ont montré que la période de sécheresse de 2017 (niveaux de la nappe phréatique inférieurs à celui de la couche d'argile sur laquelle repose les sondes) s'étalait de début juin à début novembre, soit 5 mois !, alors qu'elle était déjà de 3 mois en 2016 (fin juillet à fin octobre).

Pascal ROCHE se demande si le drainage des terres agricoles ne contribue pas à l'accélération du phénomène de sécheresse et la diminution de la ressource en eau ?

Nicolas WEIRICH souhaiterait qu'une action de sensibilisation soit menée pour montrer le lien entre les milieux naturels et l'économie agricole.

Maxime de BANIZETTE rejoint la demande de la Chambre d'agriculture pour l'économie forestière et rappelle que l'ONF accompagne déjà le changement climatique en choisissant des essences plus adaptées. Il revient sur la proposition d'inventaire des arbres remarquables et rappelle que la base de données en sylviculture recense un certain nombre d'arbres dits « réservés ».

Le Président lève la séance à 18h15 et convie l'assemblée à un verre de courtoisie.